

**DCM N° 51 /2025**

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

**- MEMBRES PRÉSENTS :** MM. - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.

**- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

- Mme ALPE Martine. (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. ROCHETTE Pierre).
- M. TOGNET André (procuration donnée à M. LAZZARO Dominique)

- Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

**DATE CONVOCATION C.M. :**

18/09/2025

**DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :**

26/09/2025

**DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :**

16/10/2025

**DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :**

16/10/2025

**-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

-EN EXERCICE : 14  
-PRÉSENTS : 11  
-VOTANTS : 14

**OBJET : CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE DU 01/11/2025 AU 31/03/2026**

Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie et aux demandes d'abaisser les températures dans les bâtiments communaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Par 3 ABSTENTIONS : -M. CLÉMENT Pierre-Benoît.

-Mme LEMAIRE-LÉVY Florence et procuration de Mme ALPE Martine.

Et 11 voix POUR

Argument du vote de M. CLEMENT Pierre-Benoît : « Abstention : décision globale qui ne prend pas en compte les besoins d'animations ponctuelles d'associations communales. »

- **DECIDE** de continuer à ne plus louer la salle polyvalente à compter du 01/11/2025 jusqu'au 31/03/2026.
- **PRECISE** que la salle polyvalente restera disponible aux associations de la Commune dans le cadre de leurs activités, sans que la source de chaleur soit augmentée.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 16 OCTOBRE 2025.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme BIGNARDI Martine,

Secrétaire de Séance

